



RAPPORT D'ACTIVITE

Conseil du Tourisme

2021

Présentation du Conseil

1. Composition du Conseil

Conformément à l'article 77. D, §1^{er} du Code du Tourisme, le Conseil du Tourisme est composé :

- 1° D'un membre de chaque comité technique sur proposition de ces comités ;
- 2° De quatre personnes, non membres d'un comité technique, réputées pour leur compétence acquise dans l'exercice d'activités régulières, présentes ou passées, dans le secteur du tourisme ;
- 3° De deux représentants des organisations représentatives des travailleurs et deux représentants des organisations représentatives des employeurs, sur proposition du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

Parmi les membres repris à l'alinéa 2°, le Gouvernement veille à assurer la représentation des secteurs du tourisme qui ne disposent pas de comité technique ainsi que celle de Wallonie Belgique Tourisme, dans le respect de l'article 92ter, alinéa 2 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Les membres effectifs et les membres suppléants du Conseil du Tourisme sont désignés par l'AGW du 21 décembre 2017, modifié pour la dernière fois le 27 mai 2021. Au 31 décembre 2021, la composition du Conseil du Tourisme était la suivante :

Effectifs	Suppléants
<i>Comités techniques</i>	
Yves GODIN ⁽¹⁾	Benoît CESAR ⁽¹⁾
Thierry NEYENS ⁽²⁾	Pierre PORIAU ⁽²⁾
Jean-Philippe CUVELIER ⁽³⁾	Jean-Luc HANS ⁽³⁾
Florence PELTIER ⁽⁴⁾	Claude BONNET ⁽⁴⁾
David LAVIGNE⁽⁵⁾ (Président)	Arnaud ALLARD ⁽⁵⁾
Véronique DEHOUE⁽⁶⁾	Claire CARLIER ⁽⁶⁾
Alain PETIT ⁽⁷⁾	Nicolas PLOUVIER ⁽⁷⁾
Michel VANKEERBERGHEN ⁽⁸⁾	Jean-Marcel THOMAS ⁽⁸⁾
<i>Experts</i>	
Pierre COENEGRACHTS	Serge BRESSERS
Christian ALARD	Daniela BERKES
André OFFERMANS	Cédric VANDEN BERGHE
Richard VERVAET	Georges DEVIS
<i>Interlocuteurs sociaux</i>	
Pierre ELIAS⁽⁹⁾	Anne VERBOIS ⁽⁹⁾
Fancis HENRY de FRAHAN ⁽⁹⁾	Caroline JANSEN ⁽⁹⁾
Michel MATHY ⁽¹⁰⁾	Laure HOMERIN ⁽¹⁰⁾
Benjamin MOEST ⁽¹⁰⁾	Françoise RENARD ⁽¹⁰⁾

(1) tourisme social ; (2) hôtellerie ; (3) agences de voyage ; (4) guides touristiques ; (5) hôtellerie de plein air ; (6) hébergements touristiques de terroir ; (7) organismes touristiques ; (8) attractions touristiques ; (9) organisations d'employeurs ; (10) organisations de travailleurs.

Les noms barrés correspondent aux membres ayant remis leur démission à la date du 31/12/2021.

Un représentant du Commissariat Général au Tourisme (CGT) et un représentant du Cabinet du Ministre ayant le tourisme dans ses compétences assistent aux réunions en tant qu'invités.

Au 31 décembre 2021, le Conseil comprenait 3 postes vacants dans sa composition. Ceux-ci correspondent à des postes pour lesquels les membres désignés ont remis leur démission.

Afin de répondre à la démission de M. David LAVIGNE de la fonction de Président, M. Michel VANKEERBERGHEN a accepté d'assurer celle-ci dans l'attente d'une désignation officielle par le Gouvernement. Cette décision a été adoptée lors de la réunion du 1^{er} octobre 2021.

2. Missions du Conseil

Conformément à l'article 79. D du Code du Tourisme, le Gouvernement doit demander l'avis du Conseil sur tout avant-projet de décret et projet d'arrêté réglementaire dans le domaine du tourisme.

Le Conseil donne, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, des avis sur la politique touristique en général et sur toute proposition de décret relatif à la matière du tourisme qui serait déposée au Parlement wallon.

Outre les missions spécifiques précitées, le Conseil est chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.

3. Références légales

- Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, tel que modifié par le Décret du 16 février 2017 modifiant le Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 2010 créant le Code wallon du Tourisme, tel que modifié à plusieurs reprises et notamment suite à la réforme de 2017.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2017 désignant les membres du Conseil du Tourisme.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2017 désignant les membres du Conseil du Tourisme.

4. Fonctionnement du Conseil

Le secrétariat du Conseil est assuré par le personnel du Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie (CESE Wallonie). Celui-ci réalise toutes les tâches nécessaires au fonctionnement du Conseil.

Au 31 décembre 2021, l'équipe en charge du secrétariat du Conseil était composée de :

- M. Dominique ROSENGARTEN, secrétaire de commission ;
- Mme Carole CARPEAUX, secrétaire de commission ;
- Mm Frédérique BLANJEAN, assistante administrative.

Activités du Conseil

5. Réunions

5.1. Conseil du Tourisme

Durant l'année 2021, le Conseil du Tourisme s'est réuni à 5 reprises. Le tableau ci-après récapitule les données principales relatives à ces réunions :

Dates	Lieu(x)	Nombre de membres présents
10 mars 2021	Visioconférence	11
18 mai 2021	Visioconférence	11
30 juin 2021	Visioconférence	10
1 ^{er} octobre 2021	Visioconférence	9
24 novembre 2021	Visioconférence	12

Sur l'ensemble de ces réunions, le quorum (8) a toujours été atteint. En raison des restrictions sanitaires, l'ensemble des réunions du Conseil du Tourisme se sont tenues en visioconférence.

Plusieurs réunions ont été consacrées au projet de réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire, sur lequel le Conseil n'avait pas encore véritablement eu l'occasion de s'exprimer. D'autres sujets en lien avec la crise sanitaire ont été abordés, comme notamment l'état de santé du secteur, les programmes de régime d'aides et l'impact des mesures de soutien. Les inondations de juillet 2021 et leur impact sur le secteur touristique ont aussi été sur la table du Conseil.

Le renouvellement des Comités techniques a également fait l'objet de discussions. Celles-ci ont amené le Conseil à mener une réflexion plus large sur ses missions, sa composition et son fonctionnement, en vue d'éventuellement proposer un projet de réforme.

A côté des réunions énumérées ci-dessus, les membres du Conseil ont aussi été invités à des séances d'information organisées par d'autres instances. Durant l'année 2021, les membres ont notamment été invités à :

- Une présentation de M. Sébastien CARBONNELLE (attaché au Cabinet de la Ministre Céline TELLIER) concernant le projet de parcs nationaux de Wallonie ;
- Une présentation de la Ministre Valérie DE BUE concernant les études commandées par son Cabinet sur la stratégie touristique et la stratégie digitale.

5.2. Groupes de travail

Aucun groupe de travail a été mis en place à l'initiative du Conseil du Tourisme dans le courant 2021.

6. Avis du Conseil du Tourisme

En 2021, le Conseil du Tourisme a émis 2 avis portant sur une demande relative à des réglementations wallonnes ou des matières de politique générale et transversale, à savoir sur :

- Le projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant une troisième vague de programme de soutien aux hébergements touristiques dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ;
- Le projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant une troisième vague de programme de soutien aux attractions touristiques dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le conseil a également émis un avis d'initiative portant sur :

- La réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

7. Audition

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil a reçu des invités venus éclairer les membres soit sur une question d'actualité, soit sur l'un ou l'autre dossier à l'ordre du jour. En 2021, ont notamment été invitées :

- M. François-Xavier LENNE (représentant du Cabinet de la Ministre DE BUE) concernant la troisième vague de programme de soutien aux attractions touristiques et hébergements touristiques ;
- M. Jonathan LESCEUX (collaborateur de l'Observatoire wallon du tourisme) concernant la santé du secteur du tourisme à la suite de la crise sanitaire et l'impact des mesures de soutien (Covid-19) ;
- Mme Noémie ROGER (représentante du Cabinet de la Ministre DESIR) concernant le projet de réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire.

8. Travaux et réflexions

Le Conseil a été invité à s'associer aux réflexions du Pôle Ruralité, Sections Nature et Chasse, sur la thématique du tourisme dans la nature et à éclairer celui-ci en vue d'une remise d'avis d'initiative sur « *les potentialités de la nature dans le développement touristique en Wallonie ainsi que sur des recommandations à destination des autorités politiques pour sa mise en œuvre* » (cf. avis d'initiative du Pôle Ruralité du 15 mai 2021).

Au cours de ses travaux, le Conseil s'est également penché sur le Plan de Relance de la Wallonie et plus particulièrement sur la fiche-projet relative à la création de deux parcs nationaux en Wallonie.

Le Conseil a par ailleurs initié une réflexion quant à ses missions, sa composition et son fonctionnement. Dans ce cadre, la situation des Comités techniques a aussi été abordée. Il est prévu de poursuivre ces travaux dès l'installation du nouveau Conseil du Tourisme.

9. Publicité et communication

Les avis du Conseil du Tourisme sont accessibles via le site Internet du CESE Wallonie. Ils sont également disponibles sur demande auprès du secrétariat.

Le présent rapport d'activités est également consultable sur le site Internet du CESE Wallonie et transmis sur simple demande.

Par ailleurs, le Conseil communique régulièrement sur ses activités en s'appuyant sur le Service Communication du CESE Wallonie par le biais de publications papiers (revues) ou électroniques (site internet, réseaux sociaux...).

Certains membres du Conseil ont été invités à intervenir dans le cadre de webinaires thématiques organisés par le CESE Wallonie.